



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi treize du mois de Décembre, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BELVAL Jean-Noël – PICHONNIER Hélène – BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe
- GLACON Paul – FRAMMERY Jean-Pierre – FAVIER Bernard – HIEL Charles – DHALLEINE Christophe
- WAREMBOURG Noël - ANSELIN Jérémy - DELCUSE Sébastien

Président : VERGEOT Claude

Absents excusés : CONSTANT Julie (ayant donné procuration à PICHONNIER Hélène),
et NICOLAS Ariane (ayant donné procuration à GLACON Paul).

Secrétaire : ANSELIN Jérémy

Renouvellement du contrat PEC d'Eric Attagnant :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'Eric Attagnant est employé par la commune en contrat PEC à raison de 30h/semaine avec une aide de 80% par l'Etat.

Son contrat vient à échéance et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le reconduire aux mêmes conditions pour une durée renouvelable d'un an, pendant 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Après délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Contrat risques statutaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais est arrivé à terme et il y a lieu de le reconduire.

Le Conseil missionne donc Monsieur le Maire pour son renouvellement aux conditions ci-après, sans franchises :

Décès : 0,16%, Accident travail : 2,30%, Longue maladie : 3,12%, maladie ordinaire : 4,92%.

Soit une cotisation de 10,50% de la masse salariale, indemnité de résidence, supplément familial et la nouvelle bonification indiciaire.

A la quelle s'ajoute 0,50% pour couvrir les frais du centre de gestion et 1%, dans le cadre de la mission de suivi et l'assistance technique de la cotisation.

Ainsi que 180€ TTC pour une adhésion à la BACS pour la gestion du contrat proprement dit.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Appel offres école, attribution des lots :

La séance ouverte, Monsieur le maire informe le Conseil que l'appel d'offre pour la construction de la nouvelle école est terminé.

La commission d'appel d'offre s'est réunie à deux reprises les 4 et 8 décembre.

L'appel d'offre a été mis en ligne sur la plateforme du Centre de gestion du Pas-de-Calais le 22 septembre 2021 avec remise des plis le 20 octobre 2021.

Suite à l'ouverture des plis et au classement effectué par le maître d'œuvre Opalarchi, deux lots ont été déclarés infructueux.

Un second appel d'offre avec la procédure « marché négocié » a été lancé le 19 novembre 2021 avec comme seul critère : le prix.

La remise de prix des prix s'est déroulée le 4 décembre 2021 à 14H00.

Les entreprises retenues sont :

Lot	Entreprise	HT	TVA	TTC
Lot 1	HOCHART Bâtiment	233 236,54 €	46 647,31 €	279 883,85 €
Lot 2	Sarl Cardon Frères	61 769,44 €	12 353,89 €	74 123,33 €
Lot 3	SAS Théry	63 899,51 €	12 779,90 €	76 679,41 €
Lot 4	ALTOMARE Altalu	78 834,00 €	15 766,80 €	94 600,80 €
Lot 5	Daniel ALEXANDRE	141 001,36 €	28 200,27 €	169 201,63 €
Lot 6	EGI GRESSIER	56 776,00 €	11 355,20 €	68 131,20 €
Lot 7	SAMIT	163 565,48 €	32 713,10 €	196 278,58 €
Lot 8	Batisol et Résine	28 088,86 €	5 617,77 €	33 706,63 €
Lot 9	Ent Roger DECAUX	34 588,35 €	6 917,67 €	41 506,02 €
Lot 10	Sarl BAUDE-BILLET	60 553,30 €	12 110,66 €	72 663,96 €
Lot 11	Sarl BAUDE-BILLET	18 100,00 €	3 620,00 €	21 720,00 €
	TOTAL	940 412,84 €	188 082,57 €	1 128 495,41 €

Après délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Demande subvention Fablab :

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la construction de l'école il est prévu un tiers-lieu, un fablab en l'occurrence.

Des investissements sont à prévoir dans le cadre de son équipement informatique et de matériels divers pour un coût d'environ 40 000€.

Le conseil charge Monsieur le maire de faire la demande de subventions auprès des divers organismes : Etat (DSIL), Région, Département, Caf, Leader, MSA et signer toute pièce relative au dossier.

Après délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Emprunt nouvelle école :

Monsieur le maire informe qu'il y a lieu de recourir un emprunt d'un montant de 250 000€ pour financer les travaux de construction de la nouvelle école.

Après l'exposé de différents organismes bancaires, la proposition de la Banque Postale et des conditions générales de la version CG-LBP-2021-12 attachées, a été retenue.

Principales caractéristiques du contrat de prêt:

ScoreGissler :1A ; montant du contrat de prêt : 250 000€.

Durée du contrat de prêt : 25ans.

Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2047; cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant: 250 000,00EUR. Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/02/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel taux fixe de 0,98%; Base de calcul des intérêts mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement: 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Après délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.